
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Lévrier italien

Taille : Petite.

Couleur de la robe : Blanc, crème, fauve, bleu, gris, noir, rouge, chocolat, bronze/phoque, bleu fauve, rouge fauve.

Marques de couleur : Couleur unie ou marques blanches ou blanc avec marques de couleur. Les marques de masque et/ou de sable sont acceptées.

Texture et longueur du poil : Court, fin, soyeux.

Corps : Carré. La courbe commence au niveau du rein.

Forme et position des oreilles : Petites, attachées haut, en forme de rose.

Forme et port de la queue : Longue, plantée bas.

Pieds : Pieds de lièvre.